



Assemblée générale

Distr. générale
30 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 139 de l'ordre du jour
Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/72/116). Il était également saisi du rapport du Comité des conférences pour 2017 (A/72/32), qui contient le texte d'un projet de résolution sur le plan des conférences (annexe I). Aux fins de l'examen de ces rapports, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 octobre 2017.

2. Le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, qui fait suite à la résolution 71/262 et à d'autres demandes de l'Assemblée générale, traite de questions relatives à la gestion des réunions et des documents en 2016, à des initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité et à des questions intersectorielles. **Le Comité consultatif note qu'aucune ressource n'est demandée en ce qui concerne ce rapport et que celui-ci n'aura aucune incidence financière immédiate.**

II. Gestion des réunions

Utilisation des services et installations de conférence

3. Aux paragraphes 10 à 24 de son rapport, le Secrétaire général donne une vue d'ensemble de l'utilisation des services et installations de conférence. Il y indique que le nombre total de séances tenues dans les quatre centres de conférence en 2016 (34 604) a diminué de 5 % par rapport à 2015 (36 316). Le chiffre de 2015 était exceptionnellement élevé en raison de la tenue du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, des manifestations organisées pour commémorer le soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'Organisation, des réunions supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/268 et du programme intensif de



réunions concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en vue de la signature de l'Accord de Paris en novembre 2015.

4. Le Secrétaire général indique qu'afin de donner une idée plus juste de l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence, le présent rapport a été établi selon la méthode conçue en 2015 : au lieu de se limiter à un échantillon bien précis, il porte sur l'ensemble des séances officielles tenues dans les quatre centres de conférence sur une période de six ans par tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier (A/72/116, fig. III). Cette méthode permet de mieux faire face à la sous-utilisation des services et de réaliser davantage de gains d'efficacité entre tous les organes intergouvernementaux. En 2015, le taux global d'utilisation des services de conférence auxquels ceux-ci avaient droit a été de 80 %. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'utilisation des ressources aux quatre centres de conférence. En ce qui concerne l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, il a appris que celui-ci avait considéré qu'une salle de conférence qui avait été transformée en salle d'audience permanente du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et qui était utilisée uniquement à cette fin avait un taux d'utilisation de 100 %. Il a également été informé que sur la base des services techniques fournis par l'Office aux fins des audiences, le taux d'utilisation réel n'était que de 7,2 %, cette salle ne pouvant être utilisée à d'autres fins. **À cet égard, le Comité est d'avis que, quelle que soit la configuration de la salle, l'Office des Nations Unies à Nairobi devrait l'utiliser pour d'autres réunions que celles du Tribunal du contentieux administratif pouvant s'accommoder de cette configuration.**

Règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale

5. Le Secrétaire général indique qu'en 2016, l'application de la règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale a permis de générer des économies d'un montant indicatif de 1 855 610 dollars dans les activités prévues au budget ordinaire et extrabudgétaires (A/72/116, fig. VI). Ces économies nettement supérieures à celles de 2015 (950 313 dollars) tiennent principalement à l'augmentation du nombre de conférences tenues hors siège, de 27 en 2015 à 35 en 2016 (ibid, par. 22). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que comme les économies avaient été réalisées par les pays hôtes ou par d'autres organisations internationales ou régionales ayant sollicité des services de l'Organisation, les montants n'étaient pas examinés par un organe de contrôle. Le Secrétaire général indique également que le travail supplémentaire de coordination et de service de ces réunions n'est généralement pas comptabilisé comme dépense supplémentaire de l'Organisation. **À cet égard, le Comité compte que des améliorations seront apportées aux modes de calcul des coûts de ce surcroît de travail et des économies que font les pays hôtes et les organisations internationales ou régionales.**

Accessibilité

6. Aux paragraphes 53 à 55 de son rapport, le Secrétaire général donne un aperçu des activités et initiatives liées à l'accessibilité des personnes handicapées aux services et installations de conférence. Il s'agit notamment de services d'interprétation en langue des signes et de transcription simultanée, et d'un service d'impression et de documentation en braille au Centre d'accessibilité à New York, du prêt d'appareils d'assistance du Centre d'accessibilité aux participants à des réunions, de la mise en place d'une borne Accès + temporaire dans le hall des visiteurs pendant la partie principale de la session de l'Assemblée générale et de mesures de normalisation de la planification et du recrutement d'équipes d'interprétation en langue des signes aux fins des réunions dont les participants y

ont droit, et de renforcement de la réserve d'interprètes qualifiés en langue des signes. Le Secrétaire général est déterminé à intégrer les considérations d'accessibilité aux travaux et activités du Secrétariat et qu'une initiative conjointe d'amélioration de l'accessibilité des services de conférence sera menée dans les quatre centres de conférence, avec utilisation des mêmes dispositifs technologiques, formats, normes de fonctionnement, modèles de calcul des coûts, conditions d'emploi et mécanismes de suivi et d'évaluation. Le Comité consultatif formule d'autres observations et recommandations sur la question de l'accessibilité dans quinzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/72/536).

III. Questions relatives à la traduction, à l'interprétation et à la gestion des effectifs

Gestion des effectifs

7. Le Secrétaire général décrit plusieurs mesures prises en 2016 pour reconstituer les listes de réserve des postes des services linguistiques, notamment par concours de recrutement, toucher davantage de recrues potentielles et les former lors de stages rémunérés ou non, et accroître la présence dans les médias sociaux (A/72/116, par. 43 à 50). Le Comité consultatif prend note des efforts faits par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour résoudre ses problèmes d'effectifs et de planification de la relève.

8. Le Comité consultatif a été informé que le Département s'employait à satisfaire ses besoins en personnel. Ayant demandé ce qu'il en était de la délocalisation de New York à Vienne de cinq fonctionnaires du Service français de traduction, pour une période initiale de deux ans à compter du troisième trimestre 2016 (A/71/116, par. 56), il a été informé que ce projet pilote portant sur cinq postes (2 P-5, 1 P-4 et 2 P-3) avait commencé le 1^{er} août 2016 et devrait générer environ 85 000 dollars d'économies au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Le Comité rappelle que cette mesure visait à réduire le taux de vacance de postes dans le Service, à générer des économies et à accroître la mobilité du personnel linguistique (A/71/116, par. 56). Il a été informé que le projet avait atteint son objectif principal – rétention de personnel l'année même où cinq réviseurs hors classe (P-5) avaient pris leur retraite – mais avait suscité plusieurs difficultés, l'équipe de New York ayant été privée d'une capacité d'encadrement dont elle avait grand besoin. Le projet sera évalué six mois avant son expiration.

9. En ce qui concerne la sélection et le recrutement de traducteurs n'ayant qu'une langue étrangère, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'au concours de recrutement de traducteurs de langue espagnole de 2016, l'exigence d'une deuxième langue autre que l'anglais avait été levée pour les candidats diplômés en traduction, ceux titulaires d'un autre diplôme devant composer en anglais et dans une deuxième langue étrangère. Cette mesure exceptionnelle visait à accroître le nombre de candidats venant d'Amérique latine, comme l'Assemblée générale l'avait demandé, notamment dans ses résolutions 70/9 (par. 112) et 71/262 (par. 116). Le Comité a également été informé qu'en vue de ce concours, le premier à se dérouler entièrement à distance, le Service espagnol de traduction de New York avait mené une campagne intensive dans les médias sociaux et sollicité le Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies, pouvant ainsi nouer des contacts dans les universités d'Amérique latine et de promouvoir le concours par des voies officielles. Il a ainsi reçu 4 777 candidatures, dont 58 % (2 775 candidatures) venant d'Amérique latine, contre 19 % (178 candidatures) au concours précédent. En tout, 3 569 candidats répondant aux critères ont été invités à l'épreuve écrite, à l'issue de

laquelle 33 ont été retenus et invités à un entretien. Les lauréats étaient finalement au nombre de 27, dont 22 % (6 candidats) venant d'Amérique latine, contre 5 % (1 candidat) au concours précédent. En octobre 2017, six lauréats avaient été recrutés (5 au Siège et 1 à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Un autre recrutement est en cours à l'Office des Nations Unies à Genève. Seuls deux des candidats retenus n'ont pas de deuxième langue étrangère, ils ont été informés qu'ils devraient en acquérir une, de préférence l'arabe ou le russe, à l'aide des cours de langue de l'Organisation des Nations Unies. Cet objectif fera l'objet d'un suivi lors de l'évaluation de leur comportement professionnel pour les périodes 2018-2019 et suivantes.

Multilinguisme

10. Le Secrétaire général indique que, la distribution simultanée des documents étant l'un des éléments essentiels du multilinguisme, le Département a introduit un nouveau modèle de présentation des rapports et de nouvelles définitions pour la compilation des statistiques relatives à la distribution simultanée, dans le but de faciliter le suivi de cet indicateur (A/72/116, par. 31). Les faits nouveaux concernant cette obligation pour ce qui est du Journal des Nations Unies sont également exposés dans le rapport (ibid., par. 62). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'après la présentation du rapport du Secrétaire général sur le multilinguisme (A/71/757) à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, celle-ci avait adopté la résolution 71/328 sur le multilinguisme, qui prévoit qu'un rapport d'ensemble du Secrétaire général sur la pleine application des résolutions de l'Assemblée concernant le multilinguisme dans l'Organisation sera publié à la soixante-treizième session. Le Comité attend avec intérêt d'examiner ce rapport.

Rédaction de procès-verbaux de séance

11. Au paragraphe 23 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur le nombre de procès-verbaux établis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il indique que celui-ci est resté relativement élevé, à 435 procès-verbaux contre 439 en 2015 et 438 en 2014, et que le nombre des séances donnant lieu à l'établissement de procès-verbaux est demeuré plutôt stable mais que leur longueur a augmenté, de même que le nombre de mots devant figurer dans les procès-verbaux (A/72/116, par. 23).

Traitement des documents

12. Le Secrétaire général fournit des informations sur la productivité, la charge de travail des réviseurs et le partage de la charge de travail (A/72/116, par. 37 à 40). À sa demande, le Comité consultatif a été informé de la productivité des services de traitement de texte de chacun des quatre centres de conférence; il constate que la productivité du centre de l'Office des Nations Unies à Nairobi, mesurée en nombre de mots traités, est plus faible. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette productivité inférieure en nombre de mots tenait au fait qu'à Nairobi, les opérateurs de traitement de texte ont aussi d'autres tâches, telles que la correction d'épreuves, la publication assistée par ordinateur et des tâches administratives générales, ce qui permet une gestion efficace du flux documentaire.

13. Le Comité consultatif est d'avis que la méthode de mesure de la productivité doit être modifiée de sorte à exclure les tâches annexes faisant diminuer les niveaux de productivité des services de traitement de texte et compte que le Département procèdera à cette modification.

14. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur l'utilisation, l'amélioration et la fonctionnalité d'eLUNA, le logiciel maison de traduction assistée par ordinateur (A/72/116, par. 33 et 34), et sur le développement du portail e-deleGATE (ibid., par 52). Il précise que l'utilisation d'eLUNA a progressé de 65 % en 2016, dans l'ensemble des centres de conférence et dans toutes les combinaisons linguistiques, et qu'à la fin de l'année, le logiciel était utilisé par quelque 1 200 traducteurs et rédacteurs de procès-verbaux du personnel permanent ou temporaire de l'Organisation ou travaillant à leur compte. Parmi les améliorations récentes, on notera l'intégration en 2016 d'un outil performant permettant de faire des recherches avancées et personnalisées dans le fonds documentaire mondial et la mise en service à la mi-2017 d'une nouvelle interface permettant aux éditeurs de vérifier automatiquement la terminologie officielle consignée sur le portail UNTERM et de traiter plus efficacement les documents, en se concentrant sur l'amélioration de la qualité et de la lisibilité du texte en langue d'origine.

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé du coût de production des documents pour la période 2015-2017 et du fait que les variations de coût tenaient à un changement de la méthode de calcul, les quatre centres de conférence utilisant maintenant une nouvelle méthode permettant des analyses comparatives. Celle-ci consiste à calculer le coût à partir de la charge de travail réelle et des dépenses de l'exercice financier clos le plus récent, en excluant les coûts indirects tels que les dépenses d'encadrement, les coûts de programmation et d'établissement des rapports, et les frais généraux. Le Comité a également été informé que l'incidence des nouvelles technologies, en particulier d'eLUNA, n'était pas expressément prise en compte dans le calcul du coût.

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations détaillées sur le coût de production d'un document de l'Organisation et de l'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation en 2017 (voir annexe). En ce qui concerne le coût de l'interprétation, il a été informé que ces coûts étaient calculés sur la base du nombre de jours et non du nombre de réunions.

17. Le Comité consultatif félicite le Secrétaire général des outils technologiques conçus en interne et compte que d'autres informations sur le développement d'eLUNA et du portail e-deleGATE et sur la prise en compte de leur incidence positive sur le coût de la production des documents et de l'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies lui seront communiquées dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences.

18. Sous réserve des commentaires qu'il formule aux paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.

Annexe

Coût de la documentation et des services des séances en 2017

Production d'un document de l'ONU en 2017

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>		<i>Genève</i>		<i>Vienne</i>		<i>Nairobi</i>	
	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>
Coût d'un document ^a	27 800	34 800	32 200	40 300	28 100	35 200	25 400	32 000

^a Le coût d'un document comprend le coût de la traduction, de la révision, du traitement de texte et de l'édition, ainsi que l'impression et la distribution.

Service des séances en 2017

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>	<i>Genève</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>
Coût d'une journée de réunion dans les six langues officielles ^a	12 000	13 100	13 000	18 300

^a Coût total d'une journée de réunion dans les six langues officielles de l'Organisation.